



Recours contre un webmaster

Par Toiture ondulee

En tant qu'association, nous avons souhaité avoir un site internet que nous avons commandé à un adhérent sans qu'un contrat n'ait été établi. Par la suite, ce membre s'est montré insatisfait de ses modalités de travail. Le ton est monté et il a fini par publier une lettre d'insulte en lieu et place du site de l'association. Ceci est possible puisque c'est lui qui détient la gestion du site qui toutefois porte le nom de l'association.

Bien sûr cela nous cause préjudice. Quel recours peut on avoir dans pareille situation.

Merci pour vos éclairages